



COMMUNIQUE DE PRESSE

Déclaration du Comité Régional Bretagne Cgt

La cour des comptes a rendu public, le 8 février dernier, un rapport concernant l'abandon de l'écotaxe.

Seule mesure votée à l'unanimité par les parlementaires en 2009, cette écotaxe, issue du Grenelle de l'environnement, a été abandonnée par le gouvernement en 2014 à la suite d'actions menées principalement par les employeurs et leur représentant, le Medef.

Les mobilisations contre les licenciements dans l'agroalimentaire, les difficultés rencontrées par le secteur agricole, ces légitimes colères et inquiétudes ont été instrumentalisées par les représentants du patronat afin de poursuivre son combat pour l'abandon de l'écotaxe et toute tentative de fiscalisation des activités les plus polluantes liées à l'activité économique dans nos territoires.

Si la gestion de l'écotaxe par Ecomouv relevait d'une erreur, le principe du pollueur payeur paraît être une bonne décision pour sensibiliser les professionnels qui recourent au transport par la route.

Ce recul du gouvernement s'est traduit par un transfert de la responsabilité environnementale des entreprises sur l'automobiliste, pour lequel la facture déplacement est de plus en plus élevée, principalement pour le trajet domicile-travail alors même qu'il ne peut accéder à une solution de transport collectif dans bien des cas.

Cette déresponsabilisation des entreprises, qui bénéficient d'aides publiques dans leur ensemble, fait peser sur la population les conséquences d'une politique qui favorise la route comme unique moyen de transport, alors que ce mode est le plus onéreux pour la collectivité.

Le transport routier favorise également une conception de l'économie appuyée sur la rentabilité financière de court terme et dégrade les conditions de travail dans les transports, ainsi que dans les usines de fabrication et, et in-fine dans la distribution.

Ce rapport de la Cour des comptes relance le débat autour de la recherche du juste coût des transports qui devrait favoriser la convergence et la complémentarité des différents modes de transports.

Cela appelle à la mise en place d'actions politiques au service de l'intérêt général avec notamment une fiscalité plus environnementale permettant l'émergence de nouveaux modes de production, de transformation, de transport des marchandises soutenables.

Le travail doit être au cœur des choix, afin d'enrayer toutes les formes de dumping social, de mise en concurrence des salariés avec toutes les conséquences sur leur santé.

Cet épisode nous rappelle qu'une fois de plus, la raison de l'argent a pris le pas sur celui de la responsabilité collective. À l'heure où les pics de pollution sont de plus en plus fréquents et sévères, la CGT appelle de ses vœux la mise en place d'une politique des transports multimodale de marchandises tournée vers l'intérêt général.

Rennes, le 13 février 2017